

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/09/129

Objet : 129 - Signature d'une convention avec l'association « ELEPHANT DE TIROIR » pour la mise à disposition de la salle « La Halle Michel Drucker ».

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Monsieur Jérémy MOURIER, représentant l'association « Eléphant de tiroir » pour disposer de la salle « La Halle Michel Drucker », le vendredi 24 octobre de 18 à minuit, pour une représentation théâtrale « La Malle'Heure » à 20h30.

Considérant que la commune est favorable à cette mise à disposition,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec l'association « Eléphant de tiroir », représentée par Monsieur Jérémy MOURIER, pour la mise à disposition de la « La Halle Michel Drucker », le vendredi 24 octobre de 18h à minuit, pour une représentation théâtrale.

Cette mise à disposition sera gratuite, comme prévu pour les associations de Vire Normandie à but non lucratif et concourant à un intérêt culturel général une fois par an en 2025.

Fait à Vire Normandie, le 19 septembre 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250922-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025

Publication : 22/09/2025

Décision du Maire n°2025/09/129 du 19 septembre 2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

